

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 4 juin 2018

Par convocations individuelles adressées le 29 mai 2018 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 4 juin 2018.

ORDRE DU JOUR

1. Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2019
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2018
3. Communications du Maire
4. Rapport de commissions
5. Mise en place d'une carte achat
6. Approbation d'une convention avec la Mairie de Gamsheim (Compte Epargne Temps)
7. Adhésion à la procédure de passation d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque complémentaire santé
8. Groupement de commande dans le cadre d'une convention d'adhésion avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise en place d'un règlement général sur la protection des données (RGPD)
9. Règlement de la bibliothèque
10. Demande de subvention au Conseil Départemental du Bas-Rhin
11. Divers

L'an deux mil dix-huit, le lundi 4 juin à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents :

M. Eric HOFFSTETTER, Maire

M. Jacky NOLETTA, M. Jacques ECKERT, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Mme Fabienne ANTHONY, Adjointes

M. Jean-Paul BURKARDT, M. Claude KERN, M. Patrick KERN, Mme Sabine KROMMENACKER, M. Christian SCHAEFFER, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL

Absents excusés avec pouvoir :

M. Damien WERLE, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL

M. Patrick SIMON, pouvoir à M. Patrick KERN

Mme Agnès GUILLAUME, pouvoir à Mme Véronique IFFER

Mme Patrice ZENSS, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY

Mme Sylvie GRATHWOHL, pouvoir à M. Eric HOFFSTETTER

Mme Anne GUYAU, pouvoir à M. Christian SCHAEFFER

M. Christophe HEITZ, pouvoir à Mme Michèle NAVE

Mme Emmanuelle PARISSÉ, pouvoir à Mme Sabine KROMMENACKER

Absentes excusées sans pouvoir :

Mme Patricia HUMMEL, Mme Géraldine FURST

M. le Maire Eric HOFFSTETTER ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents et plus particulièrement à M. Édouard MULLER, adjoint au Maire représentant la Commune de Kurtzenhouse dûment convoqué à cette séance pour le tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2019, et demande à rajouter un point à l'ordre du jour au point 10 :

« Demande de subvention au Conseil Départemental du Bas-Rhin »

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Il constate et regrette le faible nombre de conseillers présents, et rappelle qu'il faut être 12 minimum pour qu'une séance du Conseil Municipal puisse se dérouler.

M. Richard VOLTZENLOGEL est nommé secrétaire de séance.

1) Établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2019

Les personnes suivantes ont été tirées au sort par Mme Sabine KROMMENACKER conseillère municipale :

- M. MULLER Philippe, 5, Impasse des Coteaux à Kurtzenhouse
- M. REIFF Rémy, 3, rue Marie Curie à Kurtzenhouse
- Mme LAEUFER Camille, 18 rue des Roses à Kurtzenhouse
- Mme WALTER épouse JUND Aurore, 73 rue Principale à Gries
- M. ROSSDEUTSCH Bruno, 10 rue de Gries, Marienthal à Gries
- M. WERNERT Alan, 2B, rue de Bischwiller à Gries
- M. MURSCHEL Philippe, 32 rue des Prés à Gries
- M. LANOIX Grégory, 9A rue des Prés à Gries
- M. ROEHRI Raymond, 8 rue de Gries, Marienthal à Gries

2) Approbation du procès-verbal du 27 mars 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 27/03/18

3) Communications du Maire

27/03	Conseil municipal
06/04	Réunion avec Groupama (assurances mairie – SIBI)
09/04 :	Réunion avec Me GRANGIER Avocat (CAP Petite Enfance) Noces d'Or époux Kastendeuch (Eric)
10/04	Commission POS-PLU (Jacques)
11/04	Visite des ateliers municipaux des 6 communes de la CCBZ (Jacques, Jacky et JFS)
12/04 :	Comité de Pilotage « Projet de Territoire » CCBZ Réunion avec le Capitaine Beaucourt de la Gendarmerie de Bischwiller
13/04	Cérémonie de passation de commandement du Capitaine MELLE
14/04	80 ans Mariette HEITZ
18/04	80 ans Marguerite HEITZ
19/04	Comité de Pilotage Périscolaire (Fabienne, Eric)
23/04	Conseil communautaire

24/04	80 ans Georgette LEMMEL
25/04	Commission Jeunesse CCBZ (Véronique) 85 ans Mariette MUNCH
06/05	Cérémonie des champions BCGO à la Mairie
08/05	Cérémonie du 8 mai
14/05	Réunion Toutes Commissions (projet de territoire) avec l'ADEUS
15/05	Réunion PLU PPA 3 à Weitbruch (Jacques)
16/05	Noces de diamant époux MATZ
17/05	90 ans Alfred BURKART Noces d'Or époux DECKER Visite des zones d'activités de la CCBZ (Eric, Jacques et Michèle)
20/05	85 ans Berthe SIMON
24/05	Commission des élus DETR à la Préfecture (Eric) Réunion BCGO Travaux (Eric, Jacky, Véronique et JFS)
27/05	Festival Basse-Zorn à l'An Vert à Weyersheim
28/05	Conseil Communautaire, repas des Asperges, cérémonie honorariat Claude KERN
30/05	Visite d'entreprises Travaux Mairie Réunion avec le Conseil Départemental (subvention Mairie)
31/05	Réunion n° 3 des PPA pour le PLU
02/06	Manifestations du 30 ^{ème} anniversaire du BCGO
04/06	Conseil Municipal

DIA

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

- **Section 1, n° 152/40 et 154/39** 20, Chemin de Haguenau
- **Section 11, n °703/59** 16 B rue des Vergers
- **Section 11, n °703/59** 16D, rue des Vergers
- **Section 16, n°509** 15A, chemin de Haguenau
- **Section 7 n°22** 28 rue de la Forêt
- **Section 21 n° 82/31** 2, rue de l'Ecureuil
- **Section 2 n° 110/45 et 128/46** 11, rue de l'Argile
- **Section 42 n° 988/77 et 989/77** 16 rue des Hirondelles

4) Rapport de commissions

- **POS - PLU** du 10/04
- **PERISCOLAIRE** du 19/04
- **TOUTES COMMISSIONS** du 14/5

5) Mise en place d'une carte achat public

M. le Maire Eric HOFFSTETTER présente une solution « carte achat » qui a été proposée par la Caisse d'Épargne Alsace. Le principe de cette carte achat est de déléguer à un agent l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services, en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Cette « carte achat » constitue une modalité de commande et une solution de paiement sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité. Elle sera notamment utile pour les paiements sur Internet ou pour un achat de proximité. Tout retrait d'espèces est impossible avec cette carte.

Le montant plafond global de règlement effectué avec la carte achats de la commune est fixé annuellement à 5 000 €.

La cotisation annuelle de cette carte est de 100 €. Une commission de 0.70% sera due sur toute transaction sur son montant global. La durée du contrat est de 1 an renouvelable 2 fois. En cas de résiliation pendant la durée du contrat, il sera facturé la moitié des cotisations payables jusqu'à l'échéance normale du contrat. Le principe de fonctionnement a été validé par la Trésorerie

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, de :

- **CONTRACTER** auprès de la Caisse d'Épargne Alsace la solution « carte achat » à compter du 1^{er} juillet 2018 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois
- **FIXER** à 5 000 € par an le montant plafond global de règlements effectués par la carte achat
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

6) Approbation d'une convention de transfert d'un Compte Epargne Temps

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 a instauré le compte épargne-temps (CET) dans la fonction publique territoriale. Il prévoit en son article 11 que les collectivités ou établissements peuvent, par convention, prévoir des modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent bénéficiaire d'un compte épargne-temps à la date à laquelle cet agent change par la voie d'une mutation ou d'un détachement, de collectivité ou d'établissement.

Au sein de la commune de Gries, les modalités actuelles d'alimentation et d'utilisation du CET ont été précisées par délibérations en date du 3 mai et 27 septembre 2010.

A compter du 1^{er} juin 2018, la commune accueille un nouvel agent en la personne de Madame Corinne KAMMER. Elle disposait jusqu'au 31 mai d'un CET de 35 jours depuis sa mise en place au 1^{er} janvier 2015.

Les conditions financières de reprise de son CET sont définies dans une convention qu'il y a lieu de signer avec la commune de Gamsheim. Celle-ci rappelle en outre le solde et les droits d'utilisation du CET dans la collectivité d'origine et prévoit les conditions, la date du transfert et le montant de la compensation financière.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 instaurant le compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de transfert du compte épargne-temps de Madame Corinne KAMMER avec la commune de Gamsheim à l'occasion de sa mutation à la mairie de Gries au 1^{er} juin 2018

Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2018 section de fonctionnement

7) Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation en santé complémentaire mise en concurrence par le Centre de Gestion du Bas-Rhin

La commune a signé un contrat « Complémentaire santé » en 2012 avec la « MUT'EST » pour la couverture des agents. Celui-ci se terminant le 31 décembre 2018, une nouvelle convention de participation mutualisée doit intervenir au 1^{er} janvier 2019. Il est proposé à la commune de rejoindre cette nouvelle convention, afin que le Centre de Gestion puisse consulter au nom de la commune et agir pour notre compte, selon nos souhaits.

Depuis 2012, jusqu'à aujourd'hui, la commune de Gries participe financièrement à la prise en charge de la complémentaire santé des agents à hauteur de 420 € par an et par agent (35 € par mois), ce montant forfaitaire étant proratisé au temps de travail. Des critères de modulation existent selon la composition familiale, avec une participation à hauteur de 8.50 € par mois et par enfant à charge (102 € par an). Pour le futur contrat, il est proposé de maintenir la participation existante de la commune à la même hauteur.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donner mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire ;
- **AUTORISE** le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation ;
- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019.
- **DETERMINE** le montant et les modalités prévisionnels de sa participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit (montant estimé) :
 - Forfait mensuel en € par agent : 35 €
 - Montant brut annuel en € par agent : 420 € proratisé au temps de travail
 - Critères de modulation (le cas échéant) selon la composition familiale : 8.50 € par mois par enfant à charge

8) Mise en conformité RGPD – convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin

M. le Maire Eric HOFSTTETTER expose ce point en rappelant que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Celui-ci apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD). Celui-ci peut accéder à la demande d'accompagnement d'une collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires. La convention proposée court à dater de sa signature jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible tous les ans par tacite reconduction. Les tarifs des prestations assurées par le Centre de Gestion sont les suivants : 600 € par jour, 300 € par demi-journée et 100 € par heure

- 1) Documentation / information ;
- 2) Questionnaire d'audit et de diagnostic et établissement du registre des traitements / requêtes ;
- 3) Étude d'impact et mise en conformité des procédures ;
- 4) Établissement du plan d'actions de la collectivité et bilans annuels.

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT ;

Vu la loi n°78-17 du 6/01/78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2005-1309 du 20/10/2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6/1/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 /08/2004

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27/04/2016, entrant en application le 25/05/2018 (Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »)

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n°04/2018 du 4 avril 2018 : Organisation de la mutualisation de la mission relative au Délégué à la Protection des Données.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à

- **DESIGNER** le Délégué à la Protection des Données (DPD) mis à disposition par le Centre de Gestion par la voie d'une lettre de mission ;
- **SIGNER** la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition du DPD du Centre de Gestion du Bas-Rhin et la réalisation de la démarche de mise en conformité avec le RGPD et ses avenants subséquents.

9) Règlement de la bibliothèque

Par délibération du 4 mai 2015, le Conseil Municipal avait adopté la modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale et voté les tarifs liés au remboursement des documents perdus ou détériorés, compte-tenu de leur ancienneté. Ceux-ci ont été rajoutés dans le règlement intérieur de la bibliothèque

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement de la bibliothèque municipale.

10) Demande de subvention au Conseil Départemental du Bas-Rhin

Afin de maintenir et de développer les services à la population, et d'améliorer la vie associative locale, la commune de Gries a décidé de construire un nouvel équipement, dénommé « Maison Commune » au 55 rue Principale. Cette nouvelle salle aura vocation à être utilisée par les associations locales pour leurs réunions, assemblées générales, animations, ... et par les acteurs institutionnels (école de musique, bibliothèque, écoles, ...). Cette construction fait partie d'un projet global dans lequel est intégré la restructuration des locaux actuels de la mairie.

Le coût total des travaux de construction de cette nouvelle salle se chiffre à 730 965 € HT.

M. le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention d'un montant de 100 000 € auprès du Conseil Départemental du Bas-Rhin, au titre du dispositif « fonds de solidarité communale ».

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, autorise M. le Maire à

- **DEMANDER** une subvention de 100 000 € auprès du conseil départemental du Bas-Rhin au titre du dispositif « fonds de solidarité communale »
- **SIGNER** toutes les pièces nécessaires

Points divers

Questionnaire sur l'Alsace

M. le Maire Eric HOFFSTETTER informe le conseil du sondage qui est réalisé sur l'avenir de l'Alsace, organisé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Depuis début avril, le site internet « expressioncitoyenne.alsace » permet à chacun de donner son avis et de le partager en ligne.

Travaux de mise aux normes de la salle Adrien ZELLER à l'Espace La Forêt

Dans le cadre de l'accession en PRO B du BCGO, Eric HOFFSTETTER indique qu'il est nécessaire de mettre en conformité l'équipement de la salle des sports pour répondre aux exigences de la ligue nationale de Basket. Ce règlement impose de nombreux aménagements qui sont présentés aux conseillers et qui portent sur un montant supérieur à 120 K€. M. Le Maire indique que la commune apportera un soutien financier au club dans la mesure de ses possibilités, mais qu'il ne pourra pas tout financer compte-tenu de son budget et de ses contraintes. Des discussions seront entamées avec les collectivités (Région Grand Est, Conseil Départemental du Bas-Rhin, Communauté de Communes de la Basse-Zorn) pour examiner les possibilités de subventions.

Agenda

Mercredi 6 juin 2018	19h – Réunion CCAS
Jeudi 7 juin	14h – Commission POS-PLU
Ve 8, Sa 9, dim. 10 juin	Festival Best Of Live (FDMJC)
Lundi 11 juin	18h – Commission Communale Impôts Directs 20h – Conseil communautaire
Mercredi 13 juin	12h – Limite réception marchés travaux Mairie
Vendredi 15 juin	16h – Kermesse Ecole Maternelle
Lundi 18 juin	18h – Conseil école maternelle
Mercredi 20 juin	18h – Fête de la Musique
Samedi 23 juin	80 ans Roger LOTH
Lundi 25 juin	Réunion CAO Marchés Mairie
Mardi 26 juin	18h – Conseil école élémentaire
28 et 29 juin	Déménagement des services de la mairie
Vendredi 29 juin	20h - AG BCGO
Vendredi 29 juin	19h – Fête de fin d’année du périscolaire
Dimanche 1 ^{er} juillet	Finales Tournoi Tennis Noces d’Or époux RICHERT Francis 80 ans Marlène TROEHLER
Mardi 3 juillet	80 ans Ilse MOURER
Jeudi 5 juillet	18h – Conseil Municipal (suivi d’une soirée tartes flambées)

La séance est levée à 21h15

Le rapporteur
Richard VOLTZENLOGEL